

# SÉJOUR

ÉTÉ 2026  
24 > 28 août

11 > 14 ANS

**BASE NAUTIQUE**

du Val Joly

## INSCRIPTIONS ET MODIFICATIONS

Maison de la Jeunesse via les formulaires papier

Du 18 mai au 05 juin 2026 (INCLUS)

Aucune inscription ou modification ne sera acceptée en dehors de cette période.  
Tarification selon le quotient familial.

⚠  
NOMBRE  
DE PLACES  
LIMITÉ

## UN FORMULAIRE PAR ENFANT

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : ..... âge : .....

Établissement scolaire : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

N° de téléphone : .....

S'il s'agit d'une première inscription sur cette année scolaire, merci de fournir un certificat de scolarité.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DFU 2025/26 à jour :  OUI

Date de dépôt du formulaire : .....

**Le séjour ados au Val Joly se déroulera au sein de la station touristique, entre lac et forêt, au cœur de l'Avesnois.** Il s'agit d'un séjour ludique, axé principalement sur des activités nautiques telles que la piscine, le canoë, le paddle et le pédalo.

D'autres activités seront également proposées afin de profiter pleinement de l'environnement : découverte de la forêt, course d'orientation, accrobranche, tir à la carabine laser, jeux sportifs, ainsi que des activités manuelles. Des veillées seront bien sûr organisées chaque soir par l'équipe d'animation.

Le départ s'effectuera en bus depuis Hellemmes jusqu'à Eppe-Sauvage, pour un trajet d'environ 1h45. L'hébergement est prévu à la Héronnière, en structure fixe, avec une répartition de 3 à 4 enfants par chambre (non-mixité). Les draps sont fournis.

Tous les repas, ainsi que le goûter, sont inclus. Par conséquent, il est demandé de ne pas apporter de boissons ni de nourriture sur place.

## 1 Autorisations et informations

- J'autorise la prise de vue de mon enfant pour la communication aux familles sur le séjour.
- J'autorise la prise de vue de mon enfant et son utilisation sur les supports de communication de la commune.
- Mon enfant a un PAI (projet d'accueil individualisé). **Si oui merci de fournir une copie.**
- Mon enfant a un régime alimentaire particulier :  oui  non  
Si oui, lequel : .....
- Mon enfant doit prendre un traitement médicamenteux ponctuel.  
Si oui, je fournis obligatoirement une ordonnance.

### ATTENTION

*Si votre enfant présente des besoins particuliers liés à sa santé, à une situation de handicap ou à toute autre situation nécessitant une adaptation, il est impératif que vous contactiez avant toute inscription, par mail, la cellule d'accompagnement des enfants à besoins particuliers, afin de mettre en place un accueil adapté pour votre enfant : [inclusionperiscolaire@mairie-hellemmes.fr](mailto:inclusionperiscolaire@mairie-hellemmes.fr), même si votre enfant fréquente régulièrement les centres.*

## 2 Inscriptions et contacts

### Conditions d'inscription de l'enfant au séjour

- L'enfant doit avoir entre 11 et 14 ans et être inscrit au collège.
- Le Dossier Familial Unique 2025/2026 doit être à jour lors de l'inscription (avec l'assurance responsabilité civile valide).
- La photocopie de la carte vitale et attestation de mutuelle ou CMU.
- Le test préalable à la pratique des activités nautiques et aquatiques en séjour (à rendre au plus tard le 26 juin 2026).
- En inscrivant votre enfant dans un **séjour Ados** de la commune d'Hellemmes, vous acceptez qu'il participe à l'ensemble des activités proposées. Si une pratique lui est déconseillée ou interdite, merci de fournir au directeur un certificat médical précisant la contre-indication.
- Nous vous demandons de rester joignable et disponible (parent ou tuteur légal) pendant le séjour, au cas où nous devrions vous appeler pour venir récupérer votre enfant (maladie ou comportement).

**En cas de forte demande, les Hellemmois seront prioritaires, avec une liste d'attente mise en place.**

## Réglementation et qualité de service

Pour des raisons de réglementation et de qualité de service, l'inscription au séjour est obligatoire durant la période indiquée. Aucune inscription ne sera acceptée, passé le délai même si le formulaire est déposé dans la boîte aux lettres du service.

De même, toute modification ne pourra être acceptée, passé le délai d'inscription.

## Qui contacter ?

Pour toutes questions ou informations concernant le fonctionnement du séjour ou l'accueil de votre enfant, vous pouvez contacter la Maison de la Jeunesse à l'adresse suivante : [mdj@mairie-hellemmes.fr](mailto:mdj@mairie-hellemmes.fr).

Pour la facturation, le DFU, l'inscription et les modifications de réservations, vous pouvez contacter la Maison de la Jeunesse : [mdj@mairie-hellemmes.fr](mailto:mdj@mairie-hellemmes.fr) ou au **03 20 33 32 42**.

## 3 Charte d'engagement

Dans le cadre de la participation de votre enfant au séjour ados à la base nautique du Val Joly, une charte d'engagement a été mise en place afin de garantir à chacun un environnement serein et sécurisé.

Cette charte vise notamment à encadrer le « vivre ensemble », dans le but de permettre à tous de profiter pleinement d'un séjour de détente et de loisirs, favorisant les échanges et des moments de partage conviviaux.

### Engagement de l'enfant participant

La vie en collectivité requiert un comportement respectueux envers soi-même, les autres et également les lieux et le matériel.

- Je m'engage à me respecter et à respecter chacun avec ses différences (respect du sommeil des autres, de leurs affaires, de leurs choix d'activités, de leur personnalité...)
- Je m'engage à adopter un comportement responsable et respectueux des règles de vie commune : coucher à 22h30 pour être en forme pour les activités, respect du droit à l'image, etc.
- Je m'engage à respecter les locaux, les lieux extérieurs et le matériel prêté et utilisé.
- Je m'engage à utiliser leur téléphone portable dans le respect des règles fixées, afin de préserver de bonnes relations dans le groupe. Les enfants devront garder leur portable rangé durant les temps d'activités et les temps de vie quotidienne pour favoriser la convivialité et les échanges. L'usage sera autorisé pendant le temps de détente et les temps d'hygiène personnelle, selon les règles fixées par l'équipe. Le droit à l'image devra être respecté. Les téléphones seront récupérés par l'animateur chaque soir à 22h30 et rendus le lendemain au réveil pour favoriser le sommeil.
- Je m'engage à m'impliquer dans les différentes tâches de la vie quotidienne.
- Je m'engage à adopter un comportement et des propos respectueux envers les enfants et les adultes.

## Engagement des parents ou du tuteur légal

- Nous nous engageons à mettre à disposition de notre enfant le matériel nécessaire (cf. trousseau) afin qu'il puisse participer aux différentes activités dans de bonnes conditions.
- Nous nous engageons à veiller à ce que notre enfant n'apporte pas d'objets de valeur (tablette, console, montre connectée, etc.), les effets personnels restant sous sa responsabilité ; la Mairie d'Hellemmes ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de disparition.
- Nous nous engageons à veiller à ce que notre enfant n'apporte pas plus de 30 euros d'argent de poche sachant que ce n'est pas obligatoire, tout étant fourni sur place.
- Nous reconnaissons avoir été informé(e)s que le test préalable à la pratique des activités nautiques et aquatiques est obligatoire pour participer au séjour au Val Joly. Ce test peut être effectué gratuitement sur rendez-vous à la piscine d'Hellemmes et dans la plupart des piscines municipales. Il est également possible de fournir une attestation d'aisance aquatique obtenue dans le cadre scolaire.
- Nous nous engageons à **fournir obligatoirement une ordonnance** si notre enfant doit suivre un traitement médicamenteux ponctuel (hors PAI).
- Nous autorisons la directrice du séjour de vacances à faire soigner notre enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- Nous nous engageons à **payer la part des frais médicaux**, incombant à la famille, en cas de visite chez le médecin, d'hospitalisation et d'opération éventuelles.
- Nous nous engageons à **venir chercher notre enfant** en cas de rapatriement à la suite d'un problème de santé ou d'un comportement inapproprié, ou à prendre à ma charge l'intégralité des suppléments dus à un retour individuel de notre enfant.

## Engagement de la Mairie d'Hellemmes par l'intermédiaire de l'équipe d'animation

- Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour **garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants** pendant le séjour.
- Nous nous engageons à **impliquer les enfants dans l'organisation** du séjour et des activités dans la mesure du possible.
- Nous nous engageons à **agir avec bienveillance** pour le bien-être de tous les enfants.
- Nous nous engageons à **favoriser les conditions** permettant aux enfants de vivre un séjour agréable et enrichissant.
- Nous nous engageons à **informer les parents** au moins une fois par jour des activités et de la vie quotidienne des enfants.
- Nous nous engageons à maintenir un cadre respectueux et sécurisant pour tous : tout manquement aux règles ou comportement inapproprié pourra entraîner des mesures adaptées à la gravité de la situation, pouvant aller, si nécessaire, jusqu'à une exclusion.

Signature de l'enfant

Signature des parents  
ou tuteur légal

Signature de l'équipe  
d'animation

## 4 FACTURATION ET CONDITIONS D'ANNULATION

### Tarifs

Le tarif du séjour est calculé en fonction du quotient familial.

Catégorie	Quotient Familial	Tarif par jour	Tarif du séjour
1	000-404	3,14 €	15,70 €
2	405-444	3,54 €	17,70 €
3	445-484	4,01 €	20,05 €
4	485-524	4,69 €	23,45 €
5	525-569	5,53 €	27,65 €
6	570-629	6,44 €	32,20 €
7	630-709	7,37 €	36,85 €
8	710-809	8,28 €	41,40 €
9	810-929	9,66 €	48,30 €
10	930-1249	11,28 €	56,40 €
11	1250-1499	18,37 €	91,85 €
12	1500-1999	30,55 €	152,75 €
13	2000-2499	46,15 €	230,75 €
14	2500-2999	61,60 €	308,00 €
15	3000 et +	76,84 €	384,20 €
16	Extra muros	92,20 €	461,00 €

### Conditions d'annulation

L'annulation est possible jusqu'à deux semaines avant le séjour ; passé ce délai, le séjour sera facturé.

Toute absence non justifiée par un document valable sera facturée. Le justificatif devra être transmis dans un délai de 48h à compter du 1<sup>er</sup> jour d'absence.

Possibilité de nous l'envoyer par mail : [passenfant@mairie-hellemmes.fr](mailto:passenfant@mairie-hellemmes.fr) ou directement à l'accueil du service.



Renseignements  
sur

**hellemmes.fr**



**Mairie d'Hellemmes  
Direction Éducation  
et Jeunesse**

153 bis rue Roger Salengro  
59260 Hellemmes  
03 20 41 82 70